

**NUTRITION DES PERSONNES ÂGÉES :  
QUELLE PRÉVENTION ?**❖ **La dénutrition : les faits**

La dénutrition est un phénomène fréquent chez un certain nombre de personnes âgées souffrant de plusieurs pathologies et prenant plusieurs traitements. Il est dans de nombreux cas difficilement évitable et n'a rien à voir avec la sous nutrition ou la faim : on peut être gros et dénutri. Ainsi la pathologie de la personne peut augmenter ses besoins en protéines, alors qu'elle n'aura pas l'envie de manger plus, voire même elle mangera moins du fait de sa maladie.

Les établissements accueillent les personnes âgées qui souffrent le plus de polyopathologies. Ce sont donc les personnes qui sont les plus sujettes à la dénutrition.

❖ **La solution : quelle prévention**

Lutter efficacement contre la dénutrition suppose donc un suivi soignant des personnes âgées (suivi des prises de repas, pesées régulières...)

La situation actuelle est la conséquence du peu d'attention des Pouvoirs Publics envers les personnes âgées ; avec des budgets en stagnation pour la plupart des établissements (en baisse pour certains) le constat de Que Choisir dans plusieurs structures est inévitable : les besoins des personnes âgées sont soumis à l'organisation des personnels, elle-même soumise à la limitation des moyens budgétaires.

Des textes ou des contrôles supplémentaires seraient inefficaces.

L'AD-PA demande donc aux Pouvoirs Publics une étude nationale transparente sur les derniers décrets parus sur l'alimentation des personnes âgées et une évaluation de leur mise en œuvre. Il s'agira ensuite d'arbitrer sur l'attribution des crédits nécessaires aux établissements qui ne les ont pas, ou en cas d'impossibilité d'affecter ces moyens, d'adapter les textes aux choix économiques.

Pour tout contact  
Pascal CHAMPVERT  
Romain GIZOLME  
Tel : 01 55 12 17 29



Retrouvez l'AD-PA sur Twitter : @AssociationADPA

FACEBOOK : <https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

BLOG : <http://ad-pa.blogspot.fr/>

**L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées**